



Cadeau offert puis réclamer

Par **Colin18**, le **28/05/2012** à **18:46**

Bonjour,

Au mois de février dernier une amie m'a offert un téléphone portable elle me l'a donné dans un paquet cadeau. Elle a voulu être plus qu'amie avec moi et j'ai refusé du coup aujourd'hui elle me demande de lui rendre le téléphone offert et me menace car la facture est à son nom. Cependant le téléphone a toujours fonctionné juste avec ma puce j'ai de nombreuses photos et choses personnelles dedans. Je ne sais quoi faire. Svp dites-moi si légalement je peux garder ce cadeau ou si je dois le rendre. Merci.

Par **Tisuisse**, le **28/05/2012** à **23:22**

Bonjour,

Un cadeau est, et reste, un cadeau. À moins que sa valeur ne soit démesurée par rapport aux revenus de la personne qui offre ou à moins qu'il ne s'agisse d'un bijou ayant appartenu à la famille du donateur, ce dernier ne peut pas exiger de récupérer ce cadeau. Comme le disent si justement les enfants : "donner c'est donner, reprendre c'est voler."

Par **Colin18**, le **29/05/2012** à **06:31**

Merci pour ta réponse. Bien cordialement.